



Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg

Orientations diocésaines sur l'initiation au sacrement de la confirmation

Introduction

Dans le monde d'aujourd'hui, des jeunes frappent à notre porte pour demander à vivre les sacrements¹. Nous sommes invités à nous en réjouir et à les accueillir, dans la diversité des situations et des cheminements, avec cette conviction que Dieu nous précède toujours et que chacun est habité par l'Esprit Saint. Dès lors, il convient de faire des propositions adaptées pour les initier aux sacrements, en s'inspirant de ce qui se vit déjà pour le catéchuménat des adultes.

Les trois sacrements de l'initiation chrétienne (baptême, confirmation et eucharistie) font entrer dans le mystère du Christ. Par eux sont posés les fondements de toute vie chrétienne : « Le baptême qui est le début de la vie nouvelle ; la confirmation qui en est l'affermissement ; et l'eucharistie qui nourrit le disciple avec le Corps et le Sang du Christ en vue de sa transformation en lui »². L'unité de ces sacrements est fondée dans l'unité du mystère pascal, qui « inclut la mort et la résurrection du Christ, mais aussi le don de l'Esprit et son fruit, la naissance de l'Église »³. L'effusion de l'Esprit, annoncée par Jésus à ses disciples, se réalise en effet au soir de Pâques (cf. Jn 20, 19-22) et, de manière plus éclatante, le jour de la Pentecôte (cf. Ac 2, 1-4). La liturgie souligne que cette effusion de l'Esprit Saint accomplit le mystère pascal⁴.

« Par le sacrement de confirmation, ceux qui sont nés à une vie nouvelle par le baptême reçoivent le Don ineffable, le Saint-Esprit lui-même »⁵. L'effet de la confirmation est donc « l'effusion spéciale de l'Esprit, comme elle fut accordée jadis aux apôtres au jour de la Pentecôte »⁶ pour que « la grâce de la Pentecôte [soit] ainsi perpétuée dans l'Église »⁷. Considérer le sacrement de la confirmation dans la perspective d'un don à accueillir et le resituer dans la démarche de l'initiation chrétienne fonde théologiquement et pastoralement ces orientations. Elles visent à proposer une pastorale de la confirmation adaptée à l'Église et au monde d'aujourd'hui et à développer des itinéraires de type catéchuménal pour que les confirmands vivent en confirmés, sur la base d'une visée diocésaine commune et par une mise en œuvre harmonieuse et cohérente.

¹ Ces orientations concernent les jeunes confirmands qui cheminent dans les unités pastorales. La confirmation des adultes est traitée dans les orientations diocésaines pour le catéchuménat (2024).

² *Catéchisme de l'Église catholique*, n° 1275.

³ AELF, *Confirmation. Notes pastorales et propositions de célébrations*, CRER, 2015, p. 27.

⁴ « Pour accomplir jusqu'au bout le mystère de Pâques, tu as répandu largement aujourd'hui l'Esprit Saint sur ceux dont tu as fait tes enfants d'adoption en les unissant à ton Fils unique. » *Missel romain*, préface du dimanche de la Pentecôte.

⁵ PAUL VI, constitution apostolique *Divinæ consortium naturæ*, 1971.

⁶ *Catéchisme de l'Église catholique*, n° 1302.

⁷ JEAN-PAUL II, encyclique *Dominus et vivificans*, 1986, n° 25.



Orientations

Orientation 1 : ouverture à tous

Les trois sacrements de l'initiation (baptême, confirmation et eucharistie) forment un tout : c'est par eux que tout chrétien est initié et devient membre de l'Église⁸. Dès lors, pour permettre aux fidèles de compléter ou d'achever leur initiation, le sacrement de la confirmation doit être proposé largement et à tous les moments de la vie, sans privilégier un âge particulier⁹. Toute personne qui manifeste le désir de recevoir ce sacrement peut en faire la demande : elle doit recevoir de la part de ceux qui sont en charge de l'accueillir une confiance initiale et un appui pour relire et approfondir ses motivations dans le cadre d'un parcours sacramentel adapté.

Piste de mise en œuvre : proposer le sacrement de la confirmation de manière active et dynamique ; développer des parcours sacramentels adaptés à chaque tranche d'âge, en tenant compte des réalités locales et des ressources disponibles ; accueillir les demandes avec confiance et accompagner le cheminement dans la foi de chaque personne.

Orientation 2 : inspiration catéchuménale

L'initiation au sacrement de la confirmation s'inspire du catéchuménat. Elle en assume le dynamisme et la tonalité missionnaire, notamment l'annonce du kérygme, l'initiation par la liturgie, les rites et les symboles, la progressivité, l'expérience communautaire, la conversion permanente¹⁰. Elle est mise en œuvre par des itinéraires de type catéchuménal : ils permettent de vivre déjà d'un sacrement durant le chemin qui conduit à sa célébration et se déploient aussi après la célébration. Conçus ou proposés par les services cantonaux, ils comprennent de la catéchèse, des rites liturgiques, des témoignages, ainsi que la pratique de la vie chrétienne¹¹.

Piste de mise en œuvre : fonder le parcours dans la relation au Christ et à l'Esprit Saint ; le concevoir sur la base de l'itinéraire catéchuménal et de ses caractéristiques : célébrer certaines étapes du parcours (par exemple l'accueil de la demande et la messe d'engagement), l'articuler avec les sacrements de l'initiation et l'année liturgique, initier aux rites et symboles liturgiques ; prévoir une suite du parcours après la célébration.

Orientation 3 : dimension ecclésiale

Le parcours sacramentel favorise la culture de l'appel et implique toute la communauté : familles, parrains et marraines, aînés dans la foi, animateurs bénévoles et agents pastoraux¹². Tout fidèle a son rôle et peut appeler quelqu'un à cheminer ; toute occasion est bonne pour relayer cet appel, notamment lors d'événements particuliers (camp, pèlerinage, etc.). Par ailleurs, le parcours doit favoriser l'intégration des confirmands à des communautés vivantes (pôles) et susciter leur désir de se retrouver dans une

⁸ Cf. *Rituel de l'initiation chrétienne des adultes*, n° 1, 41 (c), 43 ; *Catéchisme de l'Église catholique*, n° 1212.

⁹ Cela n'empêche pas les services cantonaux d'établir des orientations régionales tenant compte des autres parcours sacramentels et catéchétiques.

¹⁰ Cf. *Directoire pour la catéchèse*, 2020, n° 61 et suivants. Voir les orientations diocésaines pour la catéchèse (2021), le catéchuménat (2024), l'eucharistie (2025) et la pénitence et réconciliation (2025).

¹¹ Cf. *Rituel de l'initiation chrétienne des adultes*, n° 41, 103.

¹² Cf. *Rituel de la confirmation*, « Orientations doctrinales et pastorales », n° 15-17, 29.



dynamique de charité vécue. Il peut constituer pour leurs proches une occasion de croissance spirituelle, voire de nouvelle évangélisation.

Pistes de mise en œuvre : réaliser l'initiation au sacrement de la confirmation au sein de la communauté (et pas séparément), dans des pôles dynamiques qui donnent aux confirmands l'envie d'y revenir ; articuler la pastorale de la confirmation avec la pastorale des jeunes, la formation des adultes ou le catéchuménat, selon l'âge des confirmands ; proposer activement des activités suivant la célébration de la confirmation.

Mise en œuvre

Les parrains et marraines sont choisis selon les critères en vigueur¹³. Avec les familles et les aînés dans la foi, ils doivent être partie prenante du parcours sacramentel, dans la mesure de leur disponibilité.

Il revient à l'ensemble de la communauté locale de préparer les baptisés au sacrement de la confirmation¹⁴. Cette responsabilité et cette sollicitude à l'égard des confirmands est manifestée par l'aîné dans la foi. Membre de la communauté locale, cette personne accompagne individuellement un confirmand pour l'aider à approfondir sa foi et pour approfondir sa relation au Christ et à l'Esprit Saint. Cette mission (ponctuelle) diffère de celle du parrain ou de la marraine (permanente). Cependant, il serait idéal que le parrain ou la marraine puisse l'assurer, auquel cas on ne prévoira pas d'aîné dans la foi.

Les services cantonaux veilleront à la mise en œuvre harmonieuse de ces orientations. Ils ont également pour mission de former et d'accompagner les personnes engagées dans la pastorale de la confirmation ; à cet effet, ils proposeront, en synergie, des formations appropriées.

Fribourg, le 1^{er} mars 2026

✠ Charles MOREROD OP
évêque de Lausanne, Genève et Fribourg

Laure-Christine GRANDJEAN
chancelière

¹³ Cf. Note concernant les parrains / marraines de baptême et de confirmation (LGF)

¹⁴ Cf. Cf. Rituel de la confirmation, « Orientations doctrinales et pastorales », n° 15.



Annexe 1

Parcours de confirmation

a) Contenu du parcours sacramentel

Une bonne préparation est l'une des premières conditions pour recevoir le sacrement¹⁵. On rappellera aux confirmands que le renouvellement de l'engagement du baptême est important, mais que le sacrement consiste d'abord et surtout dans le don de l'Esprit Saint, comme le souligne la formule sacramentelle : « Sois marqué de l'Esprit Saint, le don de Dieu ».

Le sacrement de la confirmation n'est pas donné automatiquement à ceux qui le demandent, en fonction de leur âge ou de leur appartenance à un groupe, mais en fonction de leur maturité spirituelle, de leur expérience ecclésiale et de leur engagement dans la vie de foi. Il est demandé de prendre les moyens pour s'en assurer.

Les motivations des confirmands varient beaucoup. Parmi les motivations fréquemment avancées figure le mariage. Le code de droit canonique demande en effet aux fidèles d'être confirmés avant d'être admis au mariage, si c'est possible sans grave inconvénient¹⁶. Lorsque ce n'est pas le cas, le ou les conjoints sont encouragés à recevoir la confirmation avant le mariage, ou à s'y préparer après¹⁷. Le parcours sacramentel doit être l'occasion de faire mûrir de telles motivations et d'approfondir ainsi la relation au Christ et à l'Église¹⁸.

Le contenu et les étapes du parcours sacramentel sont conçus et proposés par les services cantonaux, en collaboration avec les personnes engagées dans la pastorale de la confirmation.

Au début du parcours, les responsables remettront aux confirmands un message de l'évêque pour les accueillir dans l'Église locale qu'est le diocèse et les encourager dans leur parcours.

b) Rencontre des confirmands avec le ministre

Pour que cette rencontre soit l'occasion d'un véritable échange, il faut en prévoir son déroulement précis et prendre rendez-vous avec le ministre au moins deux mois avant la célébration.

Avant cette rencontre, les confirmands écrivent une lettre au ministre. Il s'agit de la réponse au message que l'évêque leur a adressé en début de parcours. Dans cette lettre, ils mentionnent leurs motivations et font la demande explicite de recevoir ce sacrement.

S'agissant d'une lettre personnelle adressée à l'évêque ou à son représentant, elles sont signées et lui sont adressées sous pli fermé. Dès lors, en dehors du confirmand et du ministre, personne ne lira ces courriers.

¹⁵ Sur les conditions requises pour être confirmés, cf. *Rituel de la confirmation*, « Orientations doctrinales et pastorales », n° 8-14.

¹⁶ Cf. *CIC 1983*, can. 1065 § 1.

¹⁷ Cf. *Guide pastoral du mariage* de notre diocèse, p. 14.

¹⁸ Cf. CONSEIL PONTIFICAL POUR LA PROMOTION DE LA NOUVELLE ÉVANGÉLISATION, *Directoire pour la catéchèse*, 2020, n° 77, 113.c.



c) Aspects administratifs

Le curé est responsable des inscriptions nécessaires dans les registres de baptême et de confirmation et, le cas échéant, des communications usuelles. La copie conforme du registre de confirmation (et non pas la liste des confirmés) sera envoyée chaque année à la chancellerie épiscopale.

Les paroisses verseront une contribution financière proportionnée aux frais liés à la préparation et à la célébration de la confirmation. Cette contribution sera de CHF 300.— au moins et sera adaptée au nombre de célébrations. Elle contribue à la vie du diocèse ainsi qu'au ministère de l'évêque.



Annexe 2

Liturgie de la confirmation

a) Préparation de la célébration

La dignité et l'importance de l'eucharistie et du sacrement de la confirmation demandent une préparation soignée¹⁹. Les responsables discuteront du déroulement de la célébration avec le ministre lors de la rencontre avec les confirmands. Dans tous les cas, on enverra au ministre, au moins deux semaines avant, le déroulement de la célébration, afin qu'il puisse le valider ou faire part de ses observations. En plus des objets liturgiques usuels, on prévoira un lavabo particulier pour que le célébrant puisse se laver les mains après l'onction.

Pour l'usage du saint-chrême, on se référera à la note pratique figurant dans l'annexe II du *Rituel de la confirmation*²⁰. Le saint-chrême n'est pas apporté par le ministre : il est mis à disposition par la paroisse qui accueille la célébration (veiller à la qualité et à la quantité). Il convient qu'il soit porté durant la procession d'entrée, immédiatement devant le ministre. On le déposera non pas sur l'autel mais sur une table appropriée, visible par l'assemblée.

On rappellera aussi aux confirmands et à ceux qui les accompagnent qu'un habillement convenable et respectueux est demandé dans l'église.

b) Participation des confirmands

Il est souhaitable que les confirmands s'impliquent dans la célébration de la confirmation. Cependant, il s'agit de le faire avec discernement. On croit parfois qu'il faut leur donner quelque chose à faire pour qu'ils y aient leur place. À trop insister sur ce point, on en vient à une interprétation malheureuse de la « participation active » demandée par le concile Vatican II :

« "Participer" veut dire se rendre présent à l'action liturgique pour qu'elle soit fructueuse et qu'elle permette de vivre une réelle rencontre avec Dieu. De plus, le sacrement de la confirmation est d'abord un don reçu de Dieu : c'est un sacrement qui se reçoit et que l'on ne se donne pas à soi-même. En ce sens, les confirmands n'ont sûrement pas à tout faire, comme pour les témoignages ou de grandes prises de paroles, les lectures de la Parole de Dieu, des intentions de prière pénitentielle ou de la prière universelle, voire jouer de la musique, etc. Surtout avec des jeunes, la préoccupation ou le trac peuvent les empêcher d'être pleinement présents à ce qu'ils ont à vivre ou à recevoir. »²¹

Dès lors, il n'est pas nécessaire que chaque confirmand intervienne durant la célébration. Lorsque c'est le cas, il faut veiller à ce qu'ils soient dûment préparés à leur tâche²².

¹⁹ Cf. *Rituel de la confirmation*, « Orientations doctrinales et pastorales », n° 28-42.

²⁰ Voir également : AELF, *Confirmation. Notes pastorales et propositions de célébrations*, CRER, 2015, p. 73-74.

²¹ <https://liturgie.catholique.fr/initiation-chretienne/la-confirmation/3753-la-structure-du-rituel-de-la-confirmation>.

²² Concernant la proclamation de la Parole de Dieu, par exemple, on relira avec profit la *Présentation générale du lectionnaire romain*, n° 55.



c) Lieu de la célébration

Le lieu de la célébration devrait manifester la dimension ecclésiale du sacrement. L'église paroissiale est le lieu le plus approprié. On évitera de choisir un lieu qui refermerait trop le groupe des confirmands sur lui-même (par exemple la chapelle de l'école ou de l'aumônerie).

Pour le bon déroulement de la célébration, le chœur restera le plus libre possible : il ne constitue pas l'emplacement approprié pour la chorale ou la fanfare. De même, le tabernacle et l'autel ne seront pas cachés : à titre d'exemple, on ne placera pas d'écran devant le tabernacle.

Les confirmands et autres intervenants ne se placeront pas devant l'autel, sauf s'ils sont tournés face à lui. Ainsi, on ne se mettra pas en « formation de concert » devant l'autel, face à l'assemblée.

d) Choix liturgiques

La liturgie permet de faire certains choix en fonction des personnes et des situations. Cependant, il faut reconnaître que le *Rituel de la confirmation* date quelque peu ; par ailleurs, une nouvelle édition du *Missel romain* a été publiée. Le Service national français de la pastorale liturgique et sacramentelle observe ce qui suit, dont il a été tenu compte dans cette annexe :

« Il apparaît que le *Rituel de la confirmation* reste marqué sur certains points par les recherches liturgiques de l'époque où il a été écrit. Certaines indications ne font plus sens aujourd'hui ou ne sont plus à propos, comme le rôle de l'animateur, certaines propositions de prière d'ouverture, certaines orientations dans les professions de foi, l'utilisation liturgique des monitions (ou explications dites pendant la célébration) : on veillera donc à les mettre en œuvre avec intelligence. »²³

Le formulaire de messe (prière d'ouverture, prière sur les offrandes, préface eucharistique, prière après la communion) et les lectures bibliques seront choisies en fonction du temps liturgique :

- lorsque les messes rituelles ne sont pas permises (dimanches de l'Avent, du Carême et de Pâques), on utilisera uniquement le formulaire et les lectures du jour²⁴ ;
- en dehors de ces jours, on peut utiliser les formulaires proposés dans le *Rituel de la confirmation* ou l'un des formulaires du *Missel romain*²⁵ ; dans tous les cas, on privilégiera l'évangile du jour²⁶.

²³ <https://liturgie.catholique.fr/initiation-chretienne/la-confirmation/3753-la-structure-du-rituel-de-la-confirmation>.

²⁴ Cf. *Missel romain*, p. 954.

²⁵ Cf. *Rituel de la confirmation*, « Célébration de la confirmation », n° 19-24 ; *Missel romain*, p. 966 (messe rituelle de la confirmation) et p. 1172 (messe votive du Saint-Esprit).

²⁶ Lorsque cela est possible, on peut prendre les lectures dans le *Lectionnaire rituel*, qui figurent aussi dans l'annexe III du *Rituel de la confirmation*.



Lors des temps de l'Avent, du Carême et de Pâques, on respectera la couleur liturgique du jour. Lorsque la messe rituelle est permise, on peut prendre le rouge.

e) Articulation entre les sacrements de l'initiation

La liturgie permet de faire des choix ou de recourir à des signes qui mettent en évidence l'articulation entre les trois sacrements de l'initiation chrétienne. On veillera en particulier à la mise en valeur des éléments qui font référence au baptême, par exemple :

- le dimanche, l'acte pénitentiel peut être remplacé par la bénédiction de l'eau et l'aspersion²⁷ ;
- les cierges de baptême des confirmands peuvent être allumés au cierge pascal à la fin de l'homélie : les confirmands les tiendront ainsi allumés au moment de l'appel et de la profession de foi²⁸.

f) Messe avec baptême

Lorsqu'un baptême d'adolescent ou d'adulte est célébré durant la messe, on se référera au *Rituel de l'initiation chrétienne des adultes* (n° 202 à 213), en tenant compte des particularités suivantes :

- L'acte pénitentiel et le *Kyrie* sont omis²⁹. Après la salutation liturgique, on passe directement au *Gloria* (lorsqu'il est prévu) puis à la prière d'ouverture.
- La liturgie du baptême suit l'homélie et précède la liturgie de la confirmation³⁰. On procède à la bénédiction de l'eau au début de la liturgie du baptême, même quand les sacrements de l'initiation sont célébrés en dehors de la solennité pascale³¹.
- Lors des rites complémentaires du baptême, on omet l'onction postbaptismale et l'on donne la confirmation³².
- Après avoir reçu le baptême et la confirmation, les néophytes participent pour la première fois à la célébration de l'eucharistie³³, et on les y prépare.
- Le *Missel romain* prévoit des textes propres pour les néophytes dans les intercessions des prières eucharistiques. Comme il en est aussi prévu pour les confirmés, il est conseillé de n'utiliser que ceux-ci.

²⁷ Cf. *Présentation générale du missel romain*, n° 51.

²⁸ Cette lumière a été confiée aux parents, parrains et marraines, lors du baptême, pour que le jeune baptisé avance dans la vie en enfant de lumière et demeure fidèle à la foi de son baptême, cf. *Rituel du baptême des petits enfants*, n° 142.

²⁹ Cf. *Missel romain*, p. 961.

³⁰ Cf. *Rituel de l'initiation chrétienne des adultes*, n° 214-227.

³¹ Cf. *ibid.*, n° 206.

³² Cf. *ibid.*, n° 212.

³³ Cf. *ibid.*, n° 213, 233-235.



g) Autres points d'attention

Entrée	Les confirmands peuvent prendre part à la procession d'entrée avec leurs parrains et marraines ³⁴ , mais ce n'est pas une obligation.
Accueil	Le mot d'accueil doit être très bref ³⁵ . La présentation du parcours n'a guère de sens au début de la célébration.
Acte pénitentiel	On choisira de préférence la bénédiction et l'aspersion d'eau bénite, à défaut l'une des formules du <i>Missel romain</i> ou du <i>Rituel de la confirmation</i> ³⁶ .
Gloria	Jamais durant les temps de l'Avent et du Carême (sauf solennité).
Profession de foi	Il est indispensable de professer la foi de l'Église ³⁷ . Une expression personnelle peut être envisagée.
Chrismation	La chrismation est conférée par l'évêque ou les ministres qu'il délègue. Un grand nombre de confirmands n'autorise pas le ministre délégué à déléguer lui-même des prêtres présents lors de la célébration pour l'aider.
Prière universelle	Il est opportun de varier les langues en fonction des participants.
Prière eucharistique	Dans la prière eucharistique I, on fait mémoire des parrains et des marraines dans la commémoration des vivants ; dans les prières eucharistiques I à IV, on fait mémoire des confirmés ³⁸ .
Communion	Comme la messe de confirmation rassemble des personnes venant de différents horizons, il est judicieux de rappeler comment on communie.
Remerciements	Comme au début de la célébration, on veillera à limiter les prises de paroles à l'essentiel. L'ensemble ne sera pas trop long (5 minutes au maximum).
Bénédiction	On peut utiliser les formules proposées par le <i>Missel romain</i> ou le <i>Rituel de la confirmation</i> ³⁹ .
Sortie	Les confirmands peuvent prendre part à la procession de sortie avec leurs parrains et marraines, mais ce n'est pas une obligation.
Chants à l'Esprit Saint	Les chants qui demandent la venue de l'Esprit Saint trouvent leur place jusqu'à la chrismation. Si on reprend un chant à l'Esprit Saint plus tard dans la célébration, ce sera un chant de louange, par exemple.

³⁴ Cf. *Rituel de la confirmation*, « Célébration de la confirmation », n° 4.

³⁵ Cf. *Présentation générale du missel romain*, n° 50.

³⁶ Cf. *Rituel de la confirmation*, « Célébration de la confirmation », n° 15-17.

³⁷ Cf. *ibid.*, « Orientations doctrinales et pastorales », n° 35.

³⁸ Cf. *Missel romain*, p. 962-963. La prière eucharistique III est particulièrement opportune en raison des nombreuses mentions de l'Esprit Saint. On peut employer la prière eucharistique IV lorsque la messe n'a pas de préface propre.

³⁹ Cf. *Rituel de la confirmation*, « Célébration de la confirmation », n° 90-91 ; *Missel romain*, p. 968 (messe rituelle de la confirmation).